



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le 6 juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 12

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. Mme PHILIBERT Ghislaine. M MERCADES Jean. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. M BRENIER Rodolphe. Mme MORIN Sandrine. M PONTUS Jérôme. M GHEMBAZA Célim. M ARIGAULT Thomas. M GUILLERMAZ Thomas

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme FRIER Barbara à M BRENIER Rodolphe.

EXCUSES : Mme DE BARROS Olivia.

ABSENTS : M ANDREANI Éric.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Ghislaine

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Procès-Verbal du 9/06/2023**
2. **Aménagement du parking du foyer – ombrières ou arbres**
3. **Décision Modificative**
4. **TE38 – Travaux d'entretien d'éclairage public en section d'investissement**

1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Dépôt d'un permis de construire concernant l'installation d'un auvent au foyer d'animation rurale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

2. APPROBATION PROCES-VERBAL

Madame le Maire propose l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023, lequel est adopté à l'unanimité après modification de date.

3. DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN AUVENT AU FOYER D'ANIMATION RURALE

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 9 juin 2023 l'autorisant à déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'un auvent attendant au foyer d'animation rurale,

Considérant que par leur nature les travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande d'un permis de construire, il convient de donner au Maire l'autorisation de déposer un permis de construire au nom de la commune pour les travaux d'installation d'un auvent.

Il est demandé au Conseil Municipal d'habiliter Madame le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire ainsi que tout acte s'y rapportant afin de permettre la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve

le projet d'installation d'un auvent au foyer d'animation rurale et autorise Madame le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire pour les travaux sus indiqués et tout acte s'y rapportant.

4. AMENAGEMENT DU PARKING DU FOYER – OMBRIERES OU ARBRES

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 29 septembre 2021 concernant la mise à disposition de la SAS Ombr'Isère, du parking du foyer d'animation rurale afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par le bénéficiaire.

La convention entre les parties n'étant pas signée les membres du conseil municipal se sont interrogés sur le devenir du parking du foyer.

Après réflexion et consultation de la population, il en ressort qu'une telle installation priverait la commune du seul espace propice pour les diverses manifestations, feu d'artifice... et que la plantation d'arbre rentrerait dans l'objectif de végétalisation des espaces publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, renonce au projet de mise à disposition de la SAS Ombr'Isère, du parking du foyer d'animation rurale et décide de végétaliser le parking du foyer par la plantation d'arbres.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire propose au conseil municipal l'approbation de la décision modificative n°1 au BP 20231 du Budget Principal afin d'équilibrer les écritures d'ordres du chapitre 040 d'un montant de 29 040 € et du chapitre 042 d'un montant de 31 040 € soit une différence de 2 000 €.

La section d'investissement est équilibrée par une augmentation de 2 000 € du compte 2804182 et du compte 2152.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°1

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
INVESTISSEMENT				
D 21 : Immobilisations corporelles	975 000.00 €	-	2 000.00 €	977 000.00 €
D 2152 : Installation de voirie	25 000.00 €	-	2 000.00 €	27 000.00 €
D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	29 040.00 €		2 000.00 €	31 040.00 €
D 2804182 : Amort. Subv. Org. Pblics divers – bâtiments et installations	23 933.00 €		2 000.00 €	25 933.00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 135 000.00 €	-	+ 2 000.00 €	1 137 000.00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 135 000.00 €	-	+ 2 000.00 €	1 137 000.00 €

6. TE38 – TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire rappelle le transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38) pour les travaux d'entretien réalisés sur la commune dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv. maintenance EP	Part communale totale
AUBERIVES SUR VAREZE	DI 38019-2022-13147 - MP003 et MP004	1 200.08 €	70%	360.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés prend acte :

1 – des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,

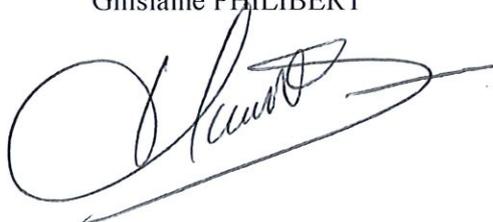
2 - de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 360.02 €.

7. DIVERS :

- Travaux terrain de basket et gymnase – choix des couleurs :
 - Basket : terracotta/granite
 - Gymnase : bleu pigeon
- Terrain de tennis – ouvert au public gratuitement
- Installation de figurines de signalisation sur la RN7
- Péril imminent – rue du Presbytère arrêté sommant la propriétaire à engager les travaux pour la mise en sécurité

La secrétaire

Ghislaine PHILIBERT



La Présidente

Nelly CLARET

